



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PACK JEUNESSE

Dans le cadre du Pack Jeunesse, la ville de Givors souhaite soutenir financièrement les jeunes afin de les accompagner vers l'autonomie, l'accès au travail et l'engagement citoyen.

Il est proposé d'attribuer des aides financières dans les domaines suivants :

- les transports scolaires des étudiants post-bac pour les moins de 25 ans ;
- le permis de conduire et la conduite accompagnée pour les 15 – 20 ans ;
- le financement du BAFA pour les 16 – 20 ans ;
- l'aide au financement du BNSSA pour les 18-25 ans ;
- l'obtention du baccalauréat (prime au bac général ou professionnel) ;
- l'aide à l'adhésion dans une association sportive ou de loisirs pour les 11-18 ans.

LE DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse mail (en majuscules) :

Tél :

Adresse : N° : Rue :

Code postal : 69700 GIVORS

TYPE (S) D'AIDE (S) DEMANDEE (S) :

- Transports scolaires (50% du montant) 1^{ère} demande / Renouvellement (rayer la mention inutile)
- Permis de conduire et conduite accompagnée (150€)
- BAFA Base (100% du montant déduction faite des autres aides)
- BAFA Approfondissement (100% du montant déduction faite des autres aides)
- BNSSA (50% du montant de la formation)
- Prime au baccalauréat (sans mention : 30€ / assez bien : 50€ / bien : 100€ / Très bien : 150€)
- Coup de pouce sports & loisirs (60€)

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR ET MODALITES D'OB

Pour toutes les aides,

- Une copie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou une attestation d'hébergement du bénéficiaire signée des parents
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur. (Excepté pour "coup de pouce sports & loisirs")

AIDES SOUMISES A UNE CONTRE-PARTIE

Transports scolaires :

Pièces à fournir :

- Justificatif d'inscription dans un établissement post bac dans les métropoles de Lyon ou St Etienne pour l'année scolaire en cours.
- Facture d'abonnement DUO (TER + TCL) originale acquittée sur l'axe Lyon St Etienne (exclu un départ de la gare de Chasse sur Rhône)
- Attestation de responsabilité civile
- Convention de contrepartie
- Attestation de fin de contre-partie

Modalités de remboursement :

2 remboursements seront effectués pour l'année scolaire en cours (sous couvert de la contrepartie)

*Un en Février

*Un en Juillet

Permis de conduire / Conduite accompagnée :

Pièces à fournir :

- Attestation originale d'inscription dans une auto-école givordine
- Facture originale acquittée d'auto-école givordine postérieure au 1^{er} avril 2021
- Attestation de responsabilité civile
- Convention de contrepartie
- Attestation de fin de contre-partie

Modalités de remboursement :

1 remboursement sera effectué une fois l'ensemble des pièces remises et la contrepartie effectuée

BAFA :

Pièces à fournir :

- Facture originale acquittée précisant le type de stage auprès d'un organisme de formation agréé
- Attestation de responsabilité civile
- Convention de contrepartie
- Attestation de fin de contre-partie

Modalités de remboursement :

1 remboursement sera effectué une fois l'ensemble des pièces remises et la contrepartie effectuée

BNSSA :

Pièces à fournir :

- Facture originale acquittée auprès d'un organisme de formation agréé
- Attestation de responsabilité civile
- Convention de contrepartie
- Attestation de fin de contre-partie

Modalités de remboursement :

1 remboursement sera effectué une fois l'ensemble des pièces remises et la contrepartie effectuée

AIDE NON SOUMISE A UNE CONTRE-PARTIE

Prime aux bacheliers

Pièces à fournir :

Le relevé de note ou le diplôme (à remettre au plus tard le 31.10 de l'année en cours)

Modalités de remboursement :

1 remboursement sera effectué une fois l'ensemble des pièces remises

Coup de pouce sports & loisirs :

Modalités de remboursement :

Le remboursement s'effectuera directement auprès du club ou de l'association qui aura, au préalable, appliquée la réduction de 60€ maximum au moment de l'inscription.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET ENGAGEMENT

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230928-DEL20230928_24-DE

RETRAIT DU DOSSIER

Le retrait d'un dossier Pack Jeunesse peut se faire à l'ESPACE JEUNESSE, 3 rue du Suel, 69700 GIVORS ou sur internet <https://www.givors.fr/>

RETOUR DU DOSSIER COMPLET

Le retour du dossier complet devra se faire **sur rendez-vous à l'espace jeunesse uniquement**. Cela permettra aux équipes de vérifier l'ensemble des pièces et évoquer, le cas échéant, la contrepartie.

Aucun dossier ne sera récupéré par un autre service (accueil central, guichet unique...).

ENGAGEMENT DU JEUNE

Contrepartie :

- Dans le cadre du Pack Jeunesse, pour les aides le nécessitant, je m'engage à faire la recherche d'un lieu pour effectuer ma contrepartie.*
- Lors de ma contrepartie, je m'engage à respecter les règles de la structures d'accueil et d'adopter une posture active.*

Données :

- J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour le traitement de ma demande. Les destinataires de ces données sont uniquement les agents de la ville de la direction enfance-jeunesse chargés de traiter ma demande. Mes données sont conservées pour une durée adaptée à l'accomplissement du service demandé. Je dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de celles-ci en m'adressant à protectiondesdonnees@ville-givors.fr.*

Je certifie exacts et sincères les renseignements figurants sur la présente demande. Je reconnais avoir été informé qu'en cas de fausse déclarations, je serai constitué débiteur de mauvaise foi. L'aide sera, alors, exigible sans délai.

Fait à Givors, le :

Signature